

# X. Y. ZEP

## BULLETIN DU CENTRE ALAIN SAVARY

FÉVRIER 2004 (4 NUMÉROS PAR AN)

n° 18

### SOMMAIRE

#### Éditorial

#### Zoom

DE L'ENSEIGNANT CONFIRMÉ DE  
LA ZEP À L'APPRENTI  
COORDONNATEUR DU REP

#### Recherche

ETHNICITÉ, ETHNICISATION...

#### Ressources

L'OZP (OBSERVATOIRE DES  
ZONES PRIORITAIRES)

#### BRÈVES

DERNIÈRES PUBLICATIONS  
ACTES DE COLLOQUE

#### Boussole

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR  
L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ?

#### Dossier

DES JEUNES EN RUPTURE  
D'ÉCOLE ? UN PROGRAMME  
INTERMINISTÉRIEL DE  
RECHERCHE SUR LES  
« PROCESSUS DE  
DÉSCOLARISATION »

Beaucoup d'entre vous sont déjà au courant du contenu de la circulaire du 1-09-2004 sur l'éducation prioritaire que ce numéro d'*X.Y.ZEP* présente dans la rubrique « Boussole ». Point positif, sa parution montre qu'au-delà des alternances politiques, les ministères de l'Éducation nationale donnent leur appui à la politique prioritaire et ont le souci de l'inscrire dans une certaine continuité. Pour autant, cette circulaire ne marque pas vraiment, comme le laisse supposer son titre, une volonté gouvernementale de prendre des mesures concrètes précises pour lutter contre la fracture sociale. Deux questions sensibles mais cruciales pour une politique de discrimination positive sont notamment évitées : la définition de la carte des ZEP et celle du mode de répartition des moyens supplémentaires disponibles.

Nous avons choisi de présenter dans la rubrique « dossier » le programme interministériel de recherche sur les « processus de déscolarisation » lancé fin 1999. Vous y trouverez des éléments de réflexion sur les modes de relation et de collaboration entre le ministère et les chercheurs. Y est décrit comment et pourquoi les décideurs, à un moment donné, ont été commanditaires de recherches quantitatives et qualitatives sur un phénomène qu'ils percevaient comme préoccupant, ont lancé un appel d'offre, précisé son cahier des charges, constitué les instances scientifiques et techniques de son suivi. La circulaire du 28 décembre 1981 instaurant la politique prioritaire indiquait que l'analyse des problèmes que rencontrent dans des aires géographiques précises les catégories les plus défavorisées met en évidence de fortes relations entre les taux d'échecs et d'abandons scolaires et l'environnement socio-économique. Ce qui était désigné alors comme « abandon scolaire », et imputé ainsi à l'élève, est devenu ensuite un questionnement beaucoup plus ouvert sur le décrochage scolaire. Ce qui avait tendance à être circonscrit aux zones d'éducation prioritaires a été reconnu comme un phénomène complexe plus large mettant en jeu l'articulation entre le social et le scolaire, et les politiques plus ou moins partenariales élaborées par différents ministères, tant en France que dans beaucoup d'autres pays. Pour autant, le bilan réalisé en 1998 par le comité scientifique du Centre Alain Savary avant la « relance des ZEP » pointait le déficit de connaissances et la nécessité de produire des éléments susceptibles de mieux éclairer les acteurs mais aussi les différents responsables politiques et administratifs sur les processus de déscolarisation.

Comment cette commande interministérielle s'inscrit-elle dans ce mouvement ? C'est ce que montre plus particulièrement ce dossier rédigé par Françoise Oeuvarard, chargée de mission à la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale et membre du Comité scientifique du Centre. On peut considérer que cette commande a eu, au moins, trois grands types d'effets positifs : elle a ouvert en parallèle et fait dialoguer plus d'une dizaine de recherches aux angles d'approches, aux méthodologies et aux terrains d'enquêtes différents ; elle a permis d'interroger la catégorie de « déscolarisation », de prendre de la distance par rapport aux préjugés qui viennent la contaminer, de mieux saisir l'ampleur du phénomène et la diversité des processus ; elle a abouti à l'impulsion de recherches en nombre suffisant pour dégager des consensus, des complémentarités, et susciter de nouveaux axes de recherche. Aussi nous paraissait-il important d'en présenter la dynamique et d'aider à l'appropriation de ses acquis en prenant appui à la fois sur le bulletin *X.Y.ZEP* et les pages de notre site (<http://www.inrp.fr/zep>).

Martine KHERROUBI  
INRP-CAS